

Débat parlementaire saboté sur l'aide active à mourir :

*Malgré le vote très large de l'article 1 de la proposition de loi :
une déception pour les Français, une insulte à la démocratie...*

A cause du dépôt de milliers d'amendements de rédaction, soutenus longuement en séance par leurs auteurs - un quarteron de députés appartenant au groupe Les Républicains - la discussion de la proposition de loi d'Olivier Falorni, *donnant le droit à une fin de vie libre et choisie*, n'a pas pu aller à son terme le jeudi 8 avril 2021.

Pourtant, 240 députés ont voté, un peu avant minuit, en faveur de l'article 1 qui légalise l'aide active à mourir. Seuls 48 députés (et 13 abstentionnistes) ont voté contre. Comme les Français, les députés sont donc très largement favorables à une grande loi de liberté.

Cette issue aux débats n'est pas seulement une déception pour les partisans de la liberté en fin de vie - et avec eux les 93% de Français favorables à la légalisation de l'euthanasie et les 89%, favorables à la légalisation du suicide assisté - c'est aussi une gifle donnée à toutes les personnes en fin de vie et qui n'ont pas les moyens de s'exiler pour mieux mourir. C'est aussi une tristesse pour les défenseurs de la démocratie qui ne peuvent accepter qu'une poignée de députés bloquent ainsi l'ensemble du processus législatif.

Selon le président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, Jean-Luc Romero-Michel, « à défaut d'arguments, et après un travail en commission pourtant de haute tenue et plein de promesses, c'est le blocage de la démocratie que choisissent les voleurs de liberté pour priver les Français d'un nouveau droit. C'est un pur scandale... J'en appelle aujourd'hui au président de la République, Emmanuel Macron. »

Il appartient aujourd'hui au président de la République, qui écrivait, en 2016, dans son livre *Révolution* : « *Ce serait une faute que de nous dérober ou même de nous accommoder du statu quo...c'est cette révolution démocratique à laquelle je crois. Celle par laquelle, en France et en Europe, nous conduirons ensemble notre propre révolution plutôt que de la subir.* », de démontrer qu'il a entendu le souhait des Français et la volonté très majoritaire des députés, mais aussi des sénateurs, d'avancer sur la question de l'aide active à mourir, qui procurera un droit supplémentaire à nos concitoyens, sans jamais rien imposer, dans le respect des consciences et des volontés.

Le Gouvernement doit à présent mettre à l'ordre du jour des travaux du Parlement, en dehors d'une niche, un texte de liberté qui réponde aux attentes des Français.